



CONNECTÉ À VOTRE AVENIR

COMPOSITION

Pascale Lefebvre
Conservateur

Retrouvez la liste de nos formations sur www.cned.fr
Pour plus d'informations, appelez le **05 49 49 94 94**
Du lundi au vendredi, 8h30-18h.
Coût d'une communication ordinaire.

CORRIGÉ 4



6-6952-CT-WB-04-13

www.cned.fr

Corrigé 4

Rappel du sujet

Bibliothèques, espaces de citoyenneté ?

CONSEILS

Abordez à la fois le champ des bibliothèques territoriales et celui des bibliothèques universitaires. Interrogez-vous sur les missions de ces établissements.

Pensez à expliciter la notion de citoyenneté pour pouvoir la « raccrocher » à la formation et à la dimension sociale des nouveaux modèles de bibliothèques.

Demandez-vous pourquoi on a choisi ce sujet : est-il en prise avec des tensions contemporaines ou est-ce un questionnement qui traverse l'histoire des bibliothèques ?

Plan détaillé

- I. Les modalités de transmission du savoir**
 - A. La bibliothèque, temple du savoir
 - B. Citoyenneté et participation démocratique
 - C. De la prescription à la médiation

- II. Savoir démocratisé et fin des bibliothèques ?**
 - A. Internet démocratique ?
 - B. L'enjeu égalitaire
 - C. La production de contenus

- III. Un positionnement nouveau**
 - A. Des publics et des citoyens
 - B. Investir les troisièmes lieux
 - C. Pédagogie et autonomie : le learning center

DEVOIR CORRIGÉ

À l'heure de l'accès libre de tous à la connaissance et de la démocratisation du savoir, l'existence même des bibliothèques fait l'objet d'un débat porté par les professionnels qui s'émeuvent de leur avenir. Parallèlement, se fait jour un questionnement sur la place de ces institutions au sein de l'espace public, de nombreux colloques ou journées d'étude organisés par des associations professionnelles explorent régulièrement ce thème depuis quelques années. Cette interrogation sur le rôle des bibliothèques traduit leur place particulière dans la société dont elles ont accompagné les évolutions. La nature de ces institutions culturelles et jusqu'à leur représentation ont été singulièrement transformées tandis que leurs missions se sont précisées autour de la transmission du savoir, pierre angulaire de la construction du citoyen, individu autonome et acteur du jeu démocratique. Dans un premier temps, nous nous pencherons sur les modalités de transmission du savoir entretenues par les bibliothèques à travers les âges. Nous nous interrogerons ensuite sur le bouleversement auquel elles font face dans un monde où l'accès à la connaissance est prétendument libre et « démocratisé ». Enfin, nous verrons comment elles redéfinissent leur place dans l'espace social afin de remplir autrement leurs missions renouvelées.

Longtemps considérée comme un « temple du savoir », comme le montrait en 2009 à la Bibliothèque nationale de France l'exposition éponyme de photographies de bibliothèques anciennes du photographe Ahmet Ertug, la bibliothèque des temps historiques se prévalait de la légitimité et de l'exhaustivité de ses fonds accessibles à un public « choisi » jugé, compte tenu de sa maîtrise des arts libéraux ou plus tard des Humanités, à même d'en apprécier la valeur et d'en faire bon usage. Elle était alors un lieu du pouvoir car lieu de savoir dont le second se place parfois sous le joug du premier comme le démontre Michel Foucault dans toute son œuvre.

Il est judicieux d'interroger la notion de citoyenneté à laquelle la bibliothèque prétend contribuer aujourd'hui. Le terme de citoyenneté, originellement défini comme l'appartenance à une communauté, est intimement associé à la notion de démocratie, chaque citoyen étant détenteur d'une partie de l'autorité politique et ayant vocation à participer aux décisions collectives. Si la démocratie participative a fait évoluer les modalités de participation des individus, il n'en reste pas moins qu'un citoyen doit être un sujet autonome, capable d'exercer sa Raison. Hommes des Lumières, Rousseau et Condorcet dans son sillage se sont appliqués à démontrer, qui dans *l'Emile*, qui dans *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, que l'autonomie de l'individu, sa capacité à comprendre autrui, modalité indispensable pour le vivre ensemble démocratique, implique l'acquisition du savoir. L'institution, école ou bibliothèque, joue alors un rôle essentiel.

La vocation de prescription des bibliothèques, héritière de leur sanctuarisation, s'est maintenue alors même que les établissements s'ouvraient lentement à un public plus large à travers les siècles. Le bibliothécaire, vecteur d'une diffusion normative du savoir légitimé - à l'instar de l'enseignant avec lequel il a toujours entretenu une relation ambiguë allant de la complémentarité à l'opposition entre le savoir et le plaisir¹ - n'était pas toujours loin du censeur quand il réservait ou interdisait l'accès à certains ouvrages des collections dont il avait la charge. Les collections étaient alors presque exclusivement conservées dans des magasins inaccessibles au public, le bibliothécaire incarnant la figure quasiment religieuse de l'intercesseur.

Ce n'est que depuis le renouveau des bibliothèques dans les années 50 que cette tendance s'inverse pour se redéfinir à présent autour de la médiation, entendue comme vecteur d'autonomisation des usagers. Le bibliothécaire devient alors celui qui donne le choix, en mettant à la disposition du public une collection accessible et à vocation encyclopédique, propice à la confrontation des points de vue. Son existence n'est pas pour autant remise en question mais il se recentre sur l'accompagnement. Plus avant, l'accès à l'information aujourd'hui pléthorique et la question sensible de son évaluation sont désormais le terrain d'élection de celui qui se définit de plus en plus comme médiateur et dont l'activité s'équilibre en un savant dosage entre gestion des collections et accueil des publics². La bibliothèque apparaît alors comme un espace de prédilection pour la formation du citoyen éclairé. Si elle est toujours la « gardienne » du patrimoine des Hommes et de leur mémoire, elle se revendique à présent comme un lieu incontournable de l'autonomie de l'individu et de l'acquisition du savoir.

1. Voir André Malraux, discours prononcé devant le Sénat le 8 décembre 1959, cité par Philippe Urfalino, « *La philosophie de l'État esthétique* », *Politis* n° 24, 1993, p. 23-35.

2. Voir les préconisations en conclusion du rapport de l'IGB, *Quels emplois dans les bibliothèques ? État des lieux et perspectives*, mars 2013.

Mais la bibliothèque, à l'instar de toutes les institutions culturelles, doit affronter un bouleversement de taille: face au développement d'Internet et à la mise à disposition de tous d'une quantité exponentielle de connaissances, sa légitimité autrefois basée sur l'exclusivité de la possession du savoir est remise en cause. C'est jusqu'à son utilité qui est questionnée, comme l'indique Georges Perrin, inspecteur général des bibliothèques, dans un article publié par le Bulletin des Bibliothèques de France en 2010 : « La mort des bibliothèques n'est pas encore annoncée avec certitude. Mais elle fait aujourd'hui l'objet d'une rumeur persistante ».

Le savoir totalement « démocratisé », tel que le qualifient certains opérateurs de l'Internet¹, a-t-il sonné le glas pour les bibliothèques ? La question se pose de savoir si l'accès libre à un grand nombre de données suffit à le rendre démocratique. Certes, l'internaute où qu'il soit peut accéder à un contenu validé scientifiquement avec une rapidité et une facilité inenvisageables auparavant, il peut aussi contribuer à créer du savoir grâce au web collaboratif et la perspective du web de données, futur modèle de la toile, va encore accentuer cette illusion de libre-accès de tous à tout. Cependant, hormis le fait que certaines ressources - et non des moindres dans le domaine des publications académiques- sont payantes, force est de constater que l'inflation informationnelle brouille les cartes. Désormais les citoyens qui souhaitent acquérir des connaissances doivent sélectionner les sources et évaluer les contenus. La bibliothèque a ici toute sa place d'expertise : loin d'être un simple point d'accès à Internet, sa vocation d'accompagnement vers l'autonomie de l'utilisateur implique qu'elle l'accompagne dans ce foisonnement. Nombreux sont les établissements qui proposent des formations à la culture informationnelle, sous divers aspects selon leur vocation à desservir une communauté universitaire ou le public d'une collectivité territoriale.

Au-delà de cet accompagnement, les bibliothèques ont vocation à redéfinir « les principes du service public face aux serveurs privés d'information » comme le notait déjà Claudine Belayche, alors présidente de l'Association des Bibliothécaires de France, lors du congrès de l'association en 1996. En tant que service public financé par la collectivité et régi par les principes fondamentaux précisés dans la loi Rolland de 1938, les bibliothèques se doivent de préserver un accès égal de leurs ressources à tous les citoyens. L'enjeu de la diffusion des informations et, partant de leur contrôle, est en effet l'horizon auquel les institutions sont de plus en plus confrontées, la question se pose même à propos de la propriété de données issues de la numérisation de documents appartenant à la collectivité. Le débat sur Google books versus Gallica² l'illustre singulièrement, de même que les tentatives récentes de privatisation des données archivistiques. Sur ce terrain les bibliothèques sont présentes mais la mesure de l'enjeu dépasse parfois les marges budgétaires dont elles disposent, leur capacité d'action s'en trouvant entravée.

Loin de se contenter de sélectionner les ressources intéressantes en créant par exemple des environnements de veille ou des sélections de signets, les bibliothèques sont de plus en plus actrices dans la production de contenus. Les bibliothèques numériques, les expositions virtuelles, les dossiers thématiques qui les accompagnent ou l'enrichissement des données permettant de décrire les documents bruts, toutes ces ressources créées par les bibliothèques constituent un matériel privilégié d'élaboration de la connaissance, librement accessible. L'action culturelle, désormais très instituée dans les bibliothèques municipales, nationales ou plus récemment universitaires, crée un espace d'échanges, de discussions autour d'une œuvre, cet espace de temps hors de « l'industrialisation du cognitif »³ et de l'accélération- pour reprendre l'analyse de Baudrillard- est propice à ce que chacun élabore son interprétation sensible, une analyse subjective qui lui est propre. La bibliothèque retrouve alors sa vocation première de fabrique des savoirs à venir, comme elle l'était dans l'Alexandrie antique. Cependant, au-delà de cet enjeu autour des contenus, c'est jusqu'au positionnement même de l'établissement dans la sphère publique qui est en reconfiguration.

Ainsi, les missions des bibliothèques se précisant au gré des évolutions sociales, ces établissements sont toujours en quête du positionnement idoine pour asseoir leur légitimité et remplir leur fonction. Il s'agit alors de « trouver sa place » dans le champ public et, au-delà, dans l'espace social. En tant que services publics, les bibliothèques sont assujetties au principe de l'égalité d'accueil pour tous. C'est aussi la doxa de la profession, le dogme sur lequel elle se rassemble, que de desservir l'ensemble de la communauté tout en accompagnant, même si cette démarche peut sembler contradictoire, des publics spécifiques⁴. L'histoire du public en bibliothèque est devenue celle des publics dont on parle désormais au pluriel. C'est jusqu'à la BnF qui s'est ouverte

1. Voir Dominique Cardon, La démocratie Internet, Paris, 2010 pour comprendre les enjeux démocratiques d'Internet.

2. Voir Bruno Racine, Google et le nouveau monde, Paris, 2010 et Jean-Noël Jeanneney, Quand Google défie l'Europe, Paris, 2005.

3. Yves Citton, L'avenir des humanités, Paris, 2010.

4. Voir également le Manifeste de l'UNESCO (1994).

aux visites de classes du secondaires issues de banlieue ! Toutes les bibliothèques sont également confrontées aux adaptations nécessaires à l'amélioration de l'accueil du public handicapé. Néanmoins, sur la question plus spécifique de la citoyenneté, ce sont les bibliothèques municipales qui ont mis en place des outils d'accompagnement pour les publics en difficulté sociale (ateliers de recherche d'emploi par exemple) ou linguistique. Si à l'étranger certaines bibliothèques vont jusqu'à créer des « outils de citoyenneté » comme la bibliothèque de San Francisco ou un ensemble de dispositifs très ambitieux à la Queens Library, dans les bibliothèques françaises des fonds spécifiques sont constitués pour les publics qui rejoignent la communauté ou souhaitent s'y intégrer (pôle vie du citoyen aux Champs libres à Rennes, bibliothèque de Bobigny).

Lieu d'accueil et de l'autonomie pour tous, la bibliothèque tend aujourd'hui à se situer comme un espace privilégié, dont la qualité sociale le place dans la catégorie des troisièmes lieux. Espaces intermédiaires entre le foyer et le travail, comme le définit le sociologue Ray Oldenburg dans les années 80, le troisième lieu est celui de la rencontre, de l'échange à la manière d'une Agora contemporaine. Si Oldenburg ne classe pas à l'époque les bibliothèques dans cette catégorie, un autre sociologue, Robert Putman, le fera ensuite en citant une bibliothèque de Chicago comme un lieu résolument assimilable à cette catégorie. A sa suite, nombreux sont les bibliothécaires dans le monde anglo-saxon qui se sont emparés de cette notion qui commence à s'exporter sur le continent européen (par exemple le « Fil rouge », bibliothèque centrale de la ville de Hjoerring) et à interroger en France¹. Les promoteurs de cette représentation de la bibliothèque y décèlent une voie d'avenir qui renouvelle le modèle de la médiathèque peinant de plus en plus à toucher la population qu'elle doit desservir. Si ce nouveau modèle de bibliothèque apparaît transposable dans les bibliothèques municipales françaises, c'est un autre modèle, là encore issu du monde anglo-saxon, qui fait florès dans les projets de réaménagement des bibliothèques universitaires.

Parlera-t-on encore de bibliothèques dans le monde académique ? A voir l'efflorescence de projets de *Learning center*, les plus sceptiques à propos de ce nouveau modèle peuvent aller jusqu'à en douter. Cependant, si la question de la terminologie a généré quelques crispations, force est de reconnaître que la bibliothèque universitaire augmentée de services associés dans un même bâtiment (Rolex Learning center de Lausanne, Saltire à Glasgow) est replacée au cœur du campus et au-delà, de la notion d'apprentissage. Les projets de restructuration ou de construction de bibliothèques universitaires intègrent désormais cette dimension². Dotée de matériel et de locaux permettant d'accompagner les évolutions pédagogiques, la bibliothèque devient un espace de formation à part entière, un lieu de vie ouvert sur les besoins des usagers et plus seulement centré sur sa collection. Le *Learning center*, dès lors qu'il intègre des services à la vie étudiante, participe également à la mission d'insertion professionnelle de l'université. On notera d'ailleurs que la formation tout au long de la vie, à l'université et en dehors, devient un enjeu majeur que les bibliothèques ont vocation à accompagner, se plaçant ainsi légitimement au cœur du champ social et culturel.

Si les bibliothèques historiquement ne se définissent pas dans une relation étroite à la citoyenneté, l'évolution de leur positionnement dans l'espace social les ont amenées à investir ce champ en abandonnant leur vocation de prescription pour se définir comme médiatrices ou accompagnatrices de l'usager dans son acquisition du savoir et partant de l'autonomie lui permettant d'intervenir dans le jeu démocratique. Le décentrement de l'accès à la connaissance qui semblait pouvoir les reléguer en dehors des usages et de la création du savoir les a conduit à repenser leur relation à l'usager et à la collection : les bibliothèques sont désormais créatrices de contenus. En investissant le temps social pour mieux accompagner leurs usagers, tant dans la sphère académique que dans la sphère publique, elles essaient de se redéfinir comme des lieux de partage et de rencontre, lointain écho de l'Agora antique. Espaces publics, espaces citoyens, les bibliothèques d'aujourd'hui ressemblent à celles dont rêvait Eugène Morel !

1. Servet, Mathilde, « Les bibliothèques troisième lieu », BBF, 2010, n° 4, p. 57-63

2. Les projets sont recensés dans le rapport de Suzanne Jougelet, Les Learning centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche, IGB, 2009 (en ligne).



Bibliographie

Histoire des bibliothèques :

- ▶ Poulain Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. [IV], Les bibliothèques au XX^e siècle (1914-1990)*, Paris, 1992.

Mémoire de l'Enssib en ligne :

- ▶ Mourlan-Mazarguil Sonia, *Les bibliothécaires, ennemis de la bibliothèque ?*, Mémoire d'élève conservateur, 2012.

Presse professionnelle (sélection d'articles) :

- ▶ Delorme, Silvie, « *D'une institution culturelle à une institution démocratique. Passage obligé* », *BBF*, 2000, n° 5, p. 42-46
- ▶ Cardon, Dominique, « *La démocratie Internet* », *BBF*, 2012, n° 2, p. 88-88
- ▶ Galluzzi, Anna, « *L'avenir des bibliothèques publiques* », *BBF*, 2011, n° 6, p. 75-79
- ▶ Garcia Guillen, Émilie, Tomic, Sylvie, « *Un service public pensé pour la diversité* », *BBF*, 2011, n° 5, p. 81-86
- ▶ Ion, Cristina, « *Les bibliothèques publiques et le modèle politique français* », *BBF*, 2011, n° 2, p. 18-22
- ▶ Della Casa, Francesco, Meiltz, Eugène, « *Rolex Learning Center* », *BBF*, 2011, n° 1, p. 90-91
- ▶ Tarin, Laurence, « *Learning centres : vers un modèle à la française* », *BBF*, 2011, n° 4, p. 81-82
- ▶ Servet, Mathilde, « *Les bibliothèques troisième lieu* », *BBF*, 2010, n° 4, p. 57-63